

## FLASH INFO

### RENCONTRES ANIMAL ET SOCIÉTÉ : 1<sup>er</sup> ROUND

Les premières réunions des 3 groupes de travail des Rencontres Animal et Société, se sont tenues fin mars.

Retenons avant tout de ces premières rencontres, les différents objectifs des organisations de protection animale :

- De façon générale, les associations de protection animale souhaitent que l'on impose des normes nouvelles plus strictes. Leurs demandes sont avant tout caractérisées par un long catalogue d'interdictions. Aujourd'hui, l'opinion publique ne se doute pas que tout citoyen français pourrait demain être concerné par certaines de ces interdictions, qu'il trouverait alors totalement absurdes et injustes. On citera à titre d'exemple l'interdiction des petites annonces pour vendre des animaux ! Une des fortes demandes des Organisations est de diminuer les populations d'animaux. Les citoyens français ne se doutent pas là non plus, que derrière un discours basé sur la sensiblerie, ces Organisations cherchent à les contraindre dans leur liberté de détention d'animaux !
- La seconde demande récurrente des associations est la création de taxes nouvelles destinées à financer pour partie leurs activités, sous couvert d'utilité publique. Cette propension à vouloir se faire financer sa propre organisation par l'impôt quel qu'il soit, n'échappera pas aux organisations cynégétiques qui, en agissant pour la sauvegarde des habitats et des espèces sauvages, n'ont que l'argent des chasseurs à leur disposition !
- La troisième concerne l'institutionnalisation des associations de protection animale qui veulent être présentes partout, dans toutes les instances de réflexion, de gestion et de décision mises en place par les pouvoirs publics. Nous savons par expérience que ceci est un préalable à l'obtention de financements publics. On s'éloigne vite de la défense des animaux pour arriver au stade de la rente de situation et du monopole d'intervention.
- La quatrième requête concerne la mise en place de formations de plus en plus contraignantes pour ceux qui détiennent, gèrent ou vendent des animaux. Il faut être très vigilant vis-à-vis de cette demande qui a priori pourrait paraître séduisante, au moins comme solution de compromis dans les discussions des groupes de travail. En effet,



la stratégie développée autour de la formation obligatoire cache une volonté délibérée d'interdire au plus grand nombre la détention d'animaux et ensuite de faire de la formation un parcours du combattant.

- Le cinquième axe tourne autour de l'éducation et de l'information des citoyens. C'est le type de proposition qui mérite d'être soutenue et qui peut trouver un consensus dans les 3 groupes, à condition que les associations ne gagnent ni monopole, ni droit de regard sur le contenu des actions (ce qui est leur objectif premier). C'est pourquoi nous serons d'une vigilance extrême concernant la proposition d'un Haut Comité d'Éthique qui serait censé, demain, être celui qui donnera son accord à toute la communication autour de l'animal.

Nous savons désormais quels sont les enjeux des discussions à venir dans chacun des Groupes de Travail.

Globalement il s'avère nécessaire, au sein des 3 groupes, de faire en premier lieu un inventaire de toutes les réglementations relatives à la protection des animaux, d'ores et déjà existantes en France. Par ailleurs, des orientations sont prises pour la prochaine réunion de chacun des Groupes :

- Dans le groupe 1 : « Les statuts juridiques de l'animal », où la FNC est directement représentée, la deuxième réunion sera consacrée à l'étude d'espèces d'animaux, dont le statut est différent selon l'utilisation : le rat (comme rat des champs, rat des villes, rat de laboratoire, etc ...), l'espèce *Sus Scrofa* (porc/sanglier) et le poisson (poisson d'aquarium, poisson d'élevage, poisson sauvage). Un exemple didactique qui tend à montrer qu'un seul statut juridique de l'animal n'a pas de sens.  
En outre, un exposé juridique lors de la première séance, a clairement rappelé qu'on ne changeait le Droit que pour des raisons majeures économiques, sociales, etc ... et que cela n'intervenait qu'après une évaluation des impacts du changement envisagé.
- Dans le groupe 2 : « L'animal en ville », où le Comité Noé est représenté, les participants s'attacheront à trouver le consensus autour de la question du rôle social de l'animal. Par ailleurs, la question de la formation des détenteurs d'animaux fera l'objet d'une très grande vigilance.
- Dans le groupe 3 « Animal, économie et territoires », où la FNC est directement représentée, le sujet de la corrida a été renvoyé à un intergroupe transversal spécifique. Le sujet de la chasse a été renvoyé aux travaux confiés par le ministre Jean-Louis BORLOO au député Jérôme BIGNON. L'abattage rituel a lui aussi été renvoyé à un intergroupe transversal spécifique. De telle sorte que seuls les sujets liés à l'élevage des animaux de rente, feront l'objet de discussion dans ce Groupe 3. Dans ce domaine, la position des Organisations Professionnelles Agricoles est unanime : ne pas accepter d'aller au-delà de ce qu'exigent les directives européennes, au risque de se trouver dans une situation de distorsion de concurrence, totalement insoutenable sur le plan économique.